

**“Pour la Patrie”**

Nous avons reçu de MM. Cadieux et Deroue, un exemplaire de l'intéressant roman historique que vient de publier M. le Directeur de *la Vérité*, et que l'on peut se procurer franco, pour la somme de 80 centins.

Nous avions préparé une appréciation de ce travail, malheureusement, notre manuscrit, déposé à la malle le 23 août, n'est pas encore arrivé à destination et n'y arrivera peut-être jamais.

**Chronique de la “Semaine Religieuse”**

La dernière fois que nous avons parlé de la *question des écoles*, la réponse de Manitoba au *remedial order* venait d'être rendue publique. Cette réponse, que tout le monde connaît, renfermait la déclaration suivante : “Nous sommes forcés de déclarer respectueusement à Votre Excellence en conseil, que nous ne pouvons pas accepter la responsabilité de mettre en vigueur les termes du *remedial order*.” Il ne restait donc plus au gouvernement d'Ottawa qu'à procéder à l'exécution du jugement du Conseil Privé, comme il l'avait promis. Nous l'espérions fermement, comme beaucoup d'autres. Pendant quelques semaines, la présentation d'une loi remédiatrice sembla ne faire aucun doute. On a même écrit—and cette assertion n'a pas été niée—"que chacun des ministres avait dans ses cartons le projet de loi tout imprimé, et tel qu'il devait être soumis aux chambres. Ce projet avait été non-seulement étudié et mûri, il avait été de plus soumis aux parties intéressées qui l'avaient accepté.”

Malheureusement, tout ce travail allait devenir inutile, et au moment décisif, certaines influences réussirent à faire reculer le gouvernement et le projet de loi fut ajourné à des temps meilleurs.

Ministres et députés canadiens, en général, furent d'abord unanimes sur l'attitude qui semblait s'imposer et la crise éclata. Nous ne voulons ni la condamner ni l'approuver; mais on ne provoque pas une crise à la légère. Si elle était inopportune, il fallait l'ajourner. Si elle avait été jugée nécessaire, il fallait maintenir la position prise, jusqu'à ce que justice fût rendue.